



unsa-administratifs-bf@aviation-civile.gouv.fr

La Prime de Partage de la Performance (PPP) est versée sur la paie de novembre !

La **Prime de Partage de la Performance (PPP)** va nous être versée sur la paie de ces jours-ci. Elle est basée sur les résultats de la DGAC en 2024. L'expérimentation va être reconduite pour 2025 et 2026 avec des indicateurs plus réalistes et des montants modifiés.

Pour cette année, cela représente 77 % du montant maximum à atteindre et il est exprimé en brut. Aussi, pour les ADAAC, ce sera 77% de 250 €, soit 192,50 €, et pour les ASAAC, ce sera 77 % de 350 €, soit 269,50 €.